

# Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

## Fabrications métalliques

Cette fiche vous aide à déterminer si votre entreprise est soumise ou non à l'obligation d'obtenir un permis d'environnement préalable au démarrage.

Votre entreprise est :

- **Non classée** : si aucun des seuils n'est atteint
- **En classe 3** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 2"

**Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez toutes les coordonnées utiles en fin de document.**

## Description du secteur

Ce secteur comprend les entreprises de constructions métalliques et de fabrications métalliques telles que la fabrication d'équipements en métal (chaudières, générateurs, citernes...) et d'articles en métal (coutellerie, visserie, emballages...), la mécanique générale et de précision ainsi que la métallurgie des poudres (fabrication d'objets par frittage de poudres de métaux).

Activités principales	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
<b>Atelier de fabrication de constructions métalliques diverses</b>		
Charpentes, menuiseries, réservoirs, citernes, conteneurs, radiateurs, chaudières, générateurs de vapeur, coutellerie, outillage, quincaillerie, emballages, clous, vis, boulons, chaînes...	10 kW *	Plus de 20 kW *
Mécanique générale	10 kW *	Plus de 20 kW *
Forge, emboutissage, estampage et profilage des métaux, métallurgie des poudres	10 kW *	Plus de 20 kW *

\* on multiplie les seuils par 2 dans les zonings

# Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Activités principales	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
<b>Traitement de surface par des procédés électrolytiques ou chimiques</b>		
Par défilement des tôles en continu	Jamais en classe 3	Capacité de traitement de 5 tonnes/an
Par immersion des pièces	Capacité de cuve de traitement de plus de 10 litres	Capacité de cuve de traitement de plus de 30 m <sup>3</sup>
<b>Mise en peinture ou application d'enduits (à l'exception de l'application au pinceau)</b>		
Au pistolet ou par procédés électrostatiques	Jamais en classe 3	Toujours en classe 2
Au trempé	Jamais en classe 3	100 litres de produits inflammables et/ou solvantés ou l'équivalent de plus de 2 tonnes par an en solvants purs
Par application de couches de métal en fusion	Jamais en classe 3	Toujours en classe 2 minimum
Activités/installations annexes	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
<b>Energie</b>		
Four/Chaudière	100 kW thermique	1 MW thermique
Compresseur	20 kW de puissance	200 kW de puissance
Cuve à air comprimé	150 litres	Jamais en classe 2
Transformateur électrique/cabine haute tension	100 kVA de puissance nominale utile	1500 kVA de puissance nominale utile
<b>Déchets</b>		
Déchets non dangereux	30 tonnes	100 tonnes
Huiles usagées	500 litres	2000 litres

2 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la  
**Wallonie**

# Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Déchets dangereux : chiffons souillés, solution de traitement de surface usagée, solvants usagés...	250 kg	1 tonne
---	--------	---------

Pour toutes questions, contactez-nous via [service.environnement@UCM.be](mailto:service.environnement@UCM.be)  
ou au

- **+32 477 61 79 33** pour Liège
- **+32 474 42 27 82** pour Namur/Luxembourg/Brabant Wallon
- **+32 476 80 38 53** pour le Hainaut

3 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la  
**Wallonie**